

Directive sur le réaménagement des effectifs et les points de contact au sein de SCB sera diffusé la semaine prochaine.

Sommaire des communications de SCB à venir :

- 1) Cette semaine : message précisant comment et à qui les employés devraient-ils s'adresser pour obtenir de l'information et des réponses à leurs questions.
- 2) Le 6 mars : message donnant des détails sur les dispositions de la Directive du réaménagement des effectifs dans le cas où ils s'appliqueraient, c'est-à-dire dans le cas d'employés déclarés excédentaires.
- 3) Autour du 24 mars : message spécifiant à quels groupes occupationnels permutants la Directive sur le réaménagement des effectifs s'applique-t-elle.
- 4) Lorsque disponible : diffusion des renseignements publiés par le gouvernement ou les agences centrales.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION ET AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

- Il y aura d'importantes réductions dans les subventions et les contributions mais, sauf dans deux cas, nous ne pouvons déterminer à l'heure actuelle de lesquelles seront touchées, ni dans quelle mesure.
- Les programmes touchés sont :
 - Le PDME sera réduit de 7,5 millions de dollars au cours des trois prochaines années. En outre, les fonds restants du PDME seront axés sur les petites et moyennes entreprises.
 - La Société pour l'expansion des exportations réduira de 50 millions de dollars le financement à des conditions de faveur pour chacune des trois prochaines années.

ÉCONOMIES DANS LE MODE DE FONCTIONNEMENT

- Le budget des unités de l'Administration centrale consacré aux voyages, au personnel temporaire et aux services professionnels sera amputé de 15 p. 100.